Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 572

Artikel: Vingt ans après
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022650

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 572 18 décembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi

572

Domaine public

Vingt ans après

Deux sièges à repourvoir au Conseil d'Etat vaudois, après les démissions successives du socialiste André Gavillet et du radical Edouard Debétaz.
Pas moyen d'échapper aux concours de pronostics ouverts dès l'annonce du départ du chef du Département des finances et de celui du Département AIC, Agriculture, Industrie et Commerce. En fait, les noms de tous les candidats aux successions seront définitivement connus fin janvier, après les congrès des formations politiques en cause.
Aujourd'hui, il y a plus intéressant et plus significatif que la valse des noms et qualités des «papables».

A en juger par les intentions affichées par les uns et les autres, il y va de l'avenir de la formule gouvernementale actuelle qui associe au sein de l'Exécutif cantonal les représentants des quatre plus grands partis du Grand Conseil, soit trois radicaux (67 députés après les élections législatives de 1978), un libéral (36), un PAI/UDC (14) et deux socialistes (61), ni les communistes du POP (11), ni les écologistes du GPE (4), ni les démocrates-chrétiens (7) n'ayant droit à un siège.

Cette formule date d'il y a près de vingt ans, plus précisément des élections de 1962 (année de l'entrée au gouvernement d'un membre du PAI/UDC, les socialistes y ayant fait leur apparition dès 1942). Depuis cette époque, l'entente des droites — radicaux, libéraux, PAI/UDC et chrétiens-sociaux — bientôt présentée comme telle aux électeurs sur une liste compacte, tout en faisant obstacle aux appétits socialistes, ne conteste pas le principe d'une double représentation de la gauche modérée.

Coexistence figée à défaut d'être toujours pacifique, sous le signe d'une reproduction plus ou moins fidèle à l'Exécutif des principaux courants politiques du pays. On était même allé si loin dans ce sens que pendant la législature 1975-1979, au Conseil des Etats, un socialiste remplaçait un libéral aux côtés de l'inévitable radical: le corps électoral se faisait à cet exercice d'équilibre entre la droite et la gauche.

Premier accroc. Sous le signe de la «voix unique», les libéraux revendiquent l'an dernier le siège occupé par la gauche au Conseil des Etats et ils le décrochent, l'entente des droites ayant imposé là sa loi majoritaire.

Les élections partielles au Conseil d'Etat fourniront l'occasion d'un nouvel accroc. Si radicaux et socialistes ont manifesté leur intention de repourvoir le siège laissé vacant par leur représentant,

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Bonnes fêtes

Les fêtes de fin d'année nous imposent d'espacer la publication de «Domaine Public». Nos lecteurs et abonnés voudront bien nous en excuser.
Nous ne perdrons cependant pas le contact jusqu'au début de l'année prochaine. Malgré les difficultés, nous comptons vous faire parvenir «Domaine Public» N° 573 le mardi 30 décembre prochain (parution légèrement avancée dans la semaine pour les besoins de la cause).
La reprise: «Domaine Public» 574 qui sortira de presse jeudi 8 janvier 1981.

PS. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont déjà renouvelé leur bail avec DP pour 1981... et merci à tous les autres abonnés de nous faire signe le plus rapidement possible! Bonnes fêtes.

SUITE DE LA PAGE 1

Vingt ans après

voici les libéraux qui eux aussi se mettent sur les rangs: on doute que ce soit pour contester le «droit» des radicaux à un troisième conseiller, c'est donc qu'ils comptent utiliser la force de l'entente des droites, si les électeurs et électrices le permettent, pour réduire les socialistes à la portion congrue. La formule de 1962 aurait vécu.

Les radicaux se prêteront-ils à une telle entreprise? L'accord des droites sera-t-il explicite pour laisser la voie libre aux libéraux, et dans ce cas quelle sera l'attitude des deux partenaires de moindre importance numérique, PAI/UDC et démocrates-chrétiens, toujours plus minoritaires à l'ombre de leurs parrains de l'Entente? En tout cas, la vocation des radicaux de gouverner «au centre» aurait du plomb dans l'aile et se marquerait bien sûr, toujours plus visible, l'empreinte libérale, raidissement conservateur tous azimuts, des coups de boutoir portés à l'aménagement du territoire à l'essor du KIS et autres concessions au maintien de l'ordre, comme garantie de la pérennité des privilèges (à preuve, la marque du libéral Reymond aux Conseils des Etats). Redoutable échéance pour la formation politique de MM. Delamuraz, Cevey, Martin, Liron et consorts.

Les échéances sont peut-être trop rapprochées pour que les droites accordent vraiment leurs violons et en viennent à faire liste commune. De toute manière, le jalon sera posé pour 1982, année du renouvellement complet du Conseil d'Etat. A tout le moins, l'élection de mars prochain servira de répétition générale. Battus ou non, les libéraux auront pris soin d'accréditer leurs ambitions. Et si les radicaux laissent faire cette fois-ci, comment l'Entente résistera-t-elle dans un an à la pression libérale? Il restera aux électrices et aux électeurs à s'y retrouver dans cette arithmétique des influences.

COURRIER

La véritable douleur des dentistes

Notre petit article sur «la douleur des dentistes» (DP 570) a été jugé «faiblot et mesquin» par le Dr Bernard Terrier de Porrentruy, qui nous reproche d'avoir parlé seulement de notes d'honoraires. Notre lecteur oublie que, sur la soixantaine de questions posées par l'Institut Scope, une seule a donné lieu à des réponses nettement différenciées selon la région linguistique de domicile des personnes interrogées; et c'est justement la question sur les notes d'honoraires, que les Romands estiment relativement plus salées. Cette particularité n'a d'ailleurs pas échappé au commentateur des résultats du sondage Scope, effectué à la demande de la Société suisse d'ondoto-stomatologie (SSO).

Et puisque le Dr Terrier nous reproche de ne pas avoir parlé de prophylaxie, rappelons que cette prévention tient tellement à cœur à la SSO que cette dernière refuse le projet de révision partielle de la LAMA, comme elle rejette toute assurance «à l'allemande», qui rembourse les frais de soins au lieu de récompenser les mesures préventives, dont l'efficacité est largement démontrée en médecine dentaire.

Pour plus de clarté, voici les thèses de la SSO en matière de politique de la santé:

1. Faire une politique de la santé — pas de la maladie!
2. La prophylaxie permet de prévenir les principales affections dentaires et paradentaires.
3. La prophylaxie est désormais accessible à tout Suisse, indépendamment de son âge et de sa situation de revenu; elle seule permet de réelles économies en médecine dentaire.
4. Le sens des responsabilités et la volonté de chacun de faire quelque chose pour sa propre santé jouent un rôle déterminant. Il faut donc encourager de telles initiatives dans tous les secteurs de la médecine, y compris pour les maladies de civilisations ou les affections dues à l'environnement.
5. Une assurance dentaire qui se veut moderne doit promouvoir la santé, et donc mettre l'accent sur la prophylaxie. Les systèmes d'assurance qui remboursent les frais dus à des risques évitables provoquent l'explosion des coûts, nuisent à la santé dentaire et sont donc à écarter.
6. La SSO ne peut collaborer qu'à une assurance tendant à encourager la santé.

Voilà de quoi relancer les «caisses de santé» et autres systèmes de bonus/malus, du moins pour les maladies en grande partie évitables par l'éducation à la santé et une bonne hygiène de vie.

[1] Traduction DP à partir de «*Swiss Dent*» n° 6/1980, p. 26.

UNE DENT CONTRE GIL STAUFFER

De Guy des Cars au Dr Béguin

Concerne: sucre complet Sucanat (DP 569, point de vue de Gil Stauffer en PS.).

L'amitié de Gil Stauffer semble indéfectible et c'est d'un côté admirable. Mais la passion est à l'opposé de la science, et cela risque de faire tort.

A qui croirait qu'un produit comportant 75 à 80% de saccharose (responsable de 90% au moins de la carie) puisse être bénéfique pour les dents, c'est très nocif.

Cela fait même tort à Gil Stauffer, qui en perd son humour et son jugement. Une première fois, il admet dans une gentille lettre à moi-même qu'il a dit des âneries en prétendant qu'un brave homme comme le Dr Béguin ne peut se tromper scientifiquement.

A présent, l'anticonformiste fait appel à un proverbe et au fait que si plusieurs publications sur un sujet sont éditées, de préférence à l'étranger, il y a